

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Présents : Ms. Mmes, Henri ARQUÉ, Jean-Claude BOURDIER, Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Elisabeth JACQUEMIN, Elodie DUPONT, Didier NAVARRO, Xavier OMILANOWSKI, Laurie BLACHERE, Frédéric MARRON, Michael DAVID, Philippe RICHAUD, Michel PÉROUX

Absent avec procuration : M. Guillaume AMOROS pour Mme Élodie DUPONT

Absent : Laurence DUMAS

M. BOURDIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

1. **Approbation du précédent procès-verbal :**

Le procès-verbal du précédent conseil n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.

2. **Chèques cadeaux au personnel :**

M. le Maire propose, comme les années précédentes, de remettre, à chaque agent, des chèques ou cartes cadeaux échangeables dans de nombreuses enseignes commerciales. Ce support a l'avantage, par rapport à une prime, d'être exonéré de charges sociales, à condition de ne pas dépasser le plafond annuel, soit 171 € par an et par agent pour l'année 2023. Il précise que la commune emploie 14 agents (titulaires et contractuels confondus). Il propose de voter une enveloppe globale de 1400 euros à répartir entre les agents. Cette dépense pourra être imputée à l'article 65188. Mme Hurard demande si les agents titulaires touchent des primes. M. le Maire rappelle la mise en place du système de rémunération RIFSEEP qui attribue aux agents 2 primes : l'une mensuelle et la seconde en fin d'année. Ces primes sont versées sur décision du Maire en fonction de nombreux critères tels que, par exemple, la manière de servir ou encore l'absentéisme. Chaque agent touche donc des primes avec des montants différents. Il en conclut que ces chèques Cadeaux permettent donc de récompenser le bon travail de la totalité du personnel (titulaires et contractuels).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de chèques ou cartes cadeaux, définit un montant global de 1 400 €, dit que la dépense sera imputée à l'article 65188 et charge M. le Maire de commander ces chèques/cartes cadeaux.

3. **Modification des Commissions Municipales :**

M. le Maire rappelle que les commissions communales ont pour but d'étudier et de préparer les différents dossiers qui seront présentés ensuite au conseil municipal. Avec l'arrivée de nouveaux élus, il propose de réorganiser les 6 commissions communales et de les nommer de la manière suivante :

Commission Administratif, Finances et Technique	Commission Eau et Assainissement
Commission Urbanisme Voiries et Travaux	Commission Animations, Cadre de vie et communication
Commission Environnement	Commission École

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour des 6 commissions communales, telles qu'indiquées ci-dessus.

M. le Maire propose de nommer les membres qui constitueront chacune des commissions sans procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT).

ADMINISTRATIF, FINANCES & TECHNIQUE :

Responsables : Henri ARQUÉ, Jean-Claude BOURDIER

Membres : Alain ROUAUD, Laetitia HURARD, Didier NAVARRO, Xavier OMILANOWSKI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mrs ARQUE, BOURDIER, Responsables de la commission et Mrs ROUAUD, NAVARRO, OMILANOWSKI et Mme HURARD, membres de la commission ADMINISTRATIF, FINANCES & TECHNIQUE.

EAU-ASSAINISSEMENT :

Responsable : Frédéric MARRON

Membres : Guillaume AMOROS, Didier NAVARRO, Xavier OMILANOWSKI, Jean-Claude BOURDIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. MARRON, Responsable de la commission et Mrs AMOROS, NAVARRO, OMILANOWSKI et BOURDIER, membres de la commission EAU-ASSAINISSEMENT.

URBANISME, VOIRIE & TRAVAUX :

Responsable : Jean-Claude BOURDIER

Membres : Alain ROUAUD, Didier NAVARRO, Élodie DUPONT, Xavier OMILANOWSKI, Michael DAVID, Frédéric MARRON.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. BOURDIER, Responsable de la commission et Mrs ROUAUD, NAVARRO, OMILANOWSKI ; DAVID, MARRON ET Mme DUPONT, membres de la commission URBANISME, VOIRIE & TRAVAUX.

ANIMATIONS, CADRE DE VIE et COMMUNICATION :

Responsables : Alain ROUAUD, Michael DAVID

Membres : Mmes HURARD, JACQUEMIN, DUPONT et Mrs NAVARRO, PEROUX.

M. Richaud précise que les élus qui ne sont pas membres de cette commission pourront toutefois apporter leur aide lors des manifestations sur la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mrs ROUAUD & DAVID, Responsables de la commission et Mmes HURARD, JACQUEMIN, DUPONT et Mrs NAVARRO, PEROUX, membres de la commission ANIMATIONS, CADRE DE VIE et COMMUNICATION.

ENVIRONNEMENT :

Responsable : Didier NAVARRO

Membres : Élodie DUPONT, Guillaume AMOROS, Laetitia HURARD, Philippe RICHAUD, Frédéric MARRON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. NAVARRO, Responsable de la commission et Mrs AMOROS, RICHAUD, MARRON et Mmes DUPONT, HURARD, membres de la commission ENVIRONNEMENT.

ÉCOLE :

Responsable : Élodie DUPONT

Membres : Alain ROUAUD, Laurie BLACHERE, Élisabeth JACQUEMIN, Laetitia HURARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne MME DUPONT, Responsable de la commission et Mmes BLACHERE, JACQUEMIN, HURARD et M. ROUAUD, membres de la commission ÉCOLE.

4. Désignation des membres de la Commission Appel d'Offres

M. le Maire rappelle qu'il est membre de droit. Mrs BOURDIER et MARRON se portent candidats comme membres titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mrs BOURDIER et MARRON, membres titulaires de la commission d'appel d'offre.

5. Désignation du correspondant de la Commune auprès du CAUE30

M. le Maire propose, comme correspondant auprès du CAUE 30, M. Jean-Claude BOURDIER, élu délégué à la commission qui traite de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve de désigner M. Jean-Claude BOURDIER, correspondant de la commune auprès du CAUE 30.

6. Propositions de délégués représentant la CCPU aux syndicats intercommunaux

M. le Maire propose comme délégués à l'EPTB Gardons:

Titulaire : Didier NAVARRO Suppléant : Michael DAVID

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués représentant la CCPU à l'EPTB des Gardons, M. NAVARRO, délégué titulaire, M. DAVID, délégué suppléant.

M. le Maire M. le Maire propose comme délégués au SICTOMU :

Titulaires : M. Alain ROUAUD et M. Michel PEROUX Suppléant : Mme Laetitia HURARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. ROUAUD et M. PEROUX délégués titulaires. Mme HURARD, déléguée suppléante au SICTOMU.

7. Élections de délégués aux syndicats intercommunaux

M. le Maire informe qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants pour siéger dans les différents syndicats auxquels adhère la commune.

Pôle d'Équilibre de Territoire Rural - PETR : M. BOURDIER se porte candidat comme délégué titulaire, Mrs NAVARRO et MARRON se portent candidats comme délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, proclame M. BOURDIER délégué titulaire et Mrs NAVARRO et MARRON délégués suppléants pour siéger au PETR de l'Uzège.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

PAYS-UZEGE-PONT DU GARD : Mme JACQUEMIN se porte candidate comme déléguée titulaire, Mme HURARD se porte candidate comme déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, proclame Mme JACQUEMIN déléguée titulaire et Mme HURARD déléguée suppléante pour siéger au PAYS-UZEGE PONT DU GARD.

SMEG – Syndicat Mixte d'Electrification du Gard : M. ARQUE se porte candidat comme délégué titulaire, M. OMILANOWSKI se porte candidat comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, proclame M. ARQUE délégué titulaire et M. OMILANOWSKI délégué suppléant au SMEG.

CNAS – Comité National d'Actions Sociales : M. NAVARRO reste délégué titulaire, M. MARRON se porte candidat comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme M. NAVARRO, délégué titulaire et proclame M. MARRON délégué suppléant au CNAS.

CLECT - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : M. BOURDIER se porte candidat comme délégué titulaire et M. OMILANOWSKI comme délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, proclame M. BOURDIER membre titulaire et M. OMILANOWSKI membre suppléant à la CLECT.

M. le Maire indique que c'est la Communauté de Communes Pays d'Uzès qui a la compétence pour les DFCl – *Défense de la Forêt Contre les Incendies*. Il convient toutefois de désigner un représentant. M. NAVARRO se porte candidat ET M. RICHAUD indique se porter candidat pour sa suppléance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. NAVARRO comme représentant de la commune auprès de la CCPU en matière de DFCl et M. RICHAUD, son suppléant.

M. le Maire se porte ensuite candidat pour assurer la mission de correspondant Défense et M. RICHAUD souhaite assurer la suppléance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. ARQUÉ comme Correspondant Défense de la commune et M. RICHAUD, son suppléant.

M. le Maire se porte également volontaire pour rester Correspondant Tempête ENEDIS. Le Conseil Municipal approuve et désigne M. MARRON comme suppléant.

M. Richaud interviendra en tant que Correspondant PCS (Plan Communal de Sauvegarde) selon l'accord des membres du Conseil Municipal.

Mme JACQUEMIN soumet aux membres du Conseil Municipal son souhait de devenir la référente sociale de la Commune. Elle assurerait donc le lien entre les administrés et les différents services sociaux comme par exemple, le CCAS d'Uzès. M. ROUAUD et Mme DUPONT se proposent également pour la seconder. Le Conseil Municipal approuve et désigne Mme JACQUEMIN, référente sociale, nomme M. Rouaud et Mme DUPONT, suppléants.

M. le Maire précise par ailleurs, que compte tenu de sa taille, c'est le Maire qui représente la commune au sein de la Communauté de Communes. Le suppléant est M. BOURDIER, 1^{er} adjoint.

M. David demande si des comptes rendus seraient à produire à l'issue des différentes réunions. MME Dupont confirme et souligne l'importance de ces documents. Elle ajoute que le Maire doit adresser une convocation aux membres de la commission. Les comptes rendus permettent ensuite de diffuser les informations à l'ensemble des élus. M. Arqué ajoute que le responsable de la commission doit impérativement le consulter avant de prévoir une date.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire explique à l'assemblée que nous avons pour coutume de faire sonner le glas par M. Alain ROUAUD pour prévenir les habitants du décès d'un saint-maximinois. Dernièrement, on lui a reproché de ne pas avoir averti M. le Curé.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

De plus, pour pouvoir donner un concert dans l'église de Saint-Maximin, la paroisse de l'Uzège a demandé à l'association organisatrice, une participation financière afin de régler la facture d'électricité. M. Arqué signale que les fournisseurs d'énergie interdisent toute revente d'électricité.

M. le Maire a donc envoyé un courrier à M. le Curé pour l'inviter à échanger de vive voix sur ces deux sujets. Il donne ensuite lecture de sa lettre de réponse dans laquelle le père Bastidon justifie ses actions et accepte son invitation à le rencontrer dès le début du mois de janvier. M. le Maire donnera le compte-rendu de ce futur entretien lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire, Henri ARQUÉ

